

République Française  
Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**  
Séance publique ordinaire du  
**MARDI 18 JUIN 2024**  
**20 heures 30**

OBJET :

**18/06/2024 N°6**

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE, DU MATÉRIEL ET DES ABONNEMENTS INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 15 juillet 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

**Présents :** Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

**Absents ayant donné mandat :** Alain BLETTERIE à Chantal PAIRE – Éric MICHALLET à Gilbert VARRENNE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Laurette COLOMBET

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE, DU MATÉRIEL ET DES ABONNEMENTS INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'installer la fibre sur l'ensemble des bâtiments communaux via le réseau de chaleur et de relier tous ces sites via un seul point d'entrée.

Il convient également de prévoir les installations informatiques adéquates et de prévoir pour certains locaux, la téléphonie.

Sont donc concernés :

- La chaufferie : un point d'entrée pour la fibre
- La salle ERA : un téléphone d'urgence + internet
- Le vestiaire de football : internet
- L'école : 3DECT + internet
- Le club des jeunes : internet
- La salle municipale : internet

2 sociétés ont présenté des devis : Elan Bureautique, 250 rue de la Maladière à PARIGNY (Loire) et EC2I Solutions, 20 avenue Gambetta à ROANNE (loire).

Après étude des dossiers, la société EC2I Solutions a été retenue pour un montant de :

- 5 520,00 € TTC (fourniture et tirage de fibre)
- 2 458,48 € TTC (informatique)
- 865,00 € TTC (frais d'installation internet + téléphonie)

Représentant un coût d'installation de 8 843,48 € TTC.

Le coût mensuel des abonnements (internet + téléphonie) s'élève à 113,00 € avec une durée d'engagement primaire de 36 mois à compter de la réalisation. Passé ce premier engagement, l'engagement est de 1 mois.

Le délai de réalisation est estimé à 4 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

► **Décide** de retenir la société EC2I Solutions pour la fourniture de la fibre, du matériel et des abonnements informatique et téléphonique dans les bâtiments communaux.

► **Autorise** M. le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,  
Laurette COLOMBET

Publication en ligne le

15 JUL. 2024



*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.